



En réponse à la [décision de la Commission européenne du 29 octobre 2007](#), la France a mis en place le 116 000 Enfants Disparus. Ce numéro unique européen est dédié aux disparitions d'enfants. Il vient en remplacement du dispositif SOS Enfants Disparus. Les missions restent inchangées, à savoir :

- ▶ Accompagner et orienter les familles dans les démarches administratives et juridiques,
- ▶ Conseiller et informer les familles et les professionnels,
- ▶ Participer à la réflexion des pouvoirs publics et des instances européennes sur le phénomène des disparitions,
- ▶ Sensibiliser le grand public le 25 mai de chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des enfants disparus.

Le 20 mai 2009, une [convention](#) a été signée pour officialiser cette mise en place par :

- ▶ Michèle Alliot-Marie, *Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales*



- ▶ Brice Hortefeux, *Ministre du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité*
- ▶ Rachida Dati, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*
- ▶ Nadine Morano, *Secrétaire d'Etat à la Famille*
- ▶ Anne-Aymone Giscard d'Estaing, *Présidente-Fondatrice de la Fondation pour l'Enfance*
- ▶ Hubert Bonin, *Président de l'Inavem*

La [Fondation pour l'Enfance](#) a été désignée comme responsable de l'animation, de la coordination de l'ensemble des activités du dispositif et de la gestion de l'unité de suivi. La réception des appels est assurée par les écoutants de la plate-forme téléphonique de [Inavem](#) qui met également à la disposition des familles, son réseau national d'associations d'aide aux victimes pour un soutien de proximité.

Le 116 000 est soutenu financièrement par le Ministère de la Justice et le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Ce numéro unique européen a vu le jour à l'initiative de [Missing Children Europe](#), fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités dont la Fondation pour l'Enfance est administrateur.

A ce jour le dispositif fonctionne dans 15 pays : Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni et Slovaquie.

Le 17 novembre 2010, la Commission européenne a adressé un rappel à l'ordre à 14 Etats membres afin qu'ils se conforment à la nouvelle réglementation de l'Union européenne en matière de télécommunications et mettent en service le 116000 au plus tard le 25 mai 2011.

www.hotline116000.eu

Historique

Dès 1997, la Fondation pour l'Enfance s'est inquiétée de l'ampleur du phénomène des disparitions d'enfants. Au contact des familles de victimes, elle a pris conscience de leur besoin d'accompagnement. De nombreux échanges ont eu lieu avec des associations européennes et internationales en charge de dispositifs similaires. A l'issue de ces rencontres, en 2003, la Fondation pour l'Enfance a présenté le projet SOS Enfants Disparus au Ministère de la Justice et au Ministère de la Famille et de l'Enfance. Ces derniers décident de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité du projet et de dresser un état des lieux des dispositifs existants tant en France qu'à l'étranger. Le 7 janvier 2004, est remis aux deux ministres le [rapport](#) de ces travaux dont l'une des préconisations est la mise en place d'un service à l'écoute des familles.

Le 25 mai 2004, à l'occasion de la Journée Internationale des enfants disparus, les Ministères de la Justice et de la Famille, la Fondation pour l'Enfance et l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (Inavem) signent une [convention-cadre](#) entérinant la création du dispositif SOS Enfants Disparus, dont l'ouverture officielle aura lieu le 1er octobre 2004.

116 000 Enfants Disparus n'est pas un service de recherches